

Communiqué de presse  
Le 22 décembre 2017

## TRÈS VIF SUCCÈS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR PLACEMENT PRIVÉ DE GROUPE PAROT D'UN MONTANT DE 7,35 M€

Groupe PAROT (code ISIN : FR0013204070 - code mnémonique : ALPAR), acteur français de la mobilité automobile, annonce le succès de son augmentation de capital par placement privé réalisée auprès d'investisseurs qualifiés et effectuée par construction accélérée d'un livre d'ordres.

En raison de la très forte demande des investisseurs, Groupe PAROT a placé 750 000 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 1,60 €, contre 500 000 actions initialement prévu, représentant 19,4% de son capital avant l'opération dans le respect des dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce. Le prix de souscription s'est élevé à 9,80 € par action. Le produit brut de cette augmentation de capital s'élève à 7,35 M€.

Cette augmentation de capital permettra à Groupe PAROT d'accélérer sa dynamique de croissance dès 2018, notamment par :

- la **poursuite du développement de son réseau national**, à travers de nouvelles opérations de croissance externe visant prioritairement les zones périurbaines où la densité de population « auto-dépendante » est particulièrement importante ;
- la **montée en puissance de son offre digitale**, via son site [zanzicar.fr](http://zanzicar.fr), lancé à l'été 2017 et dédié à la vente en ligne de véhicules d'occasion.

### **Alexandre PAROT, Président-Directeur général de Groupe PAROT déclare :**

*« Nous tenons à remercier vivement les investisseurs institutionnels qui nous ont fait confiance à l'occasion de cette opération. Cette levée de fonds nous permet de renforcer notre marge de manœuvre financière et de poursuivre l'ouverture de notre capital. »*

L'opération a été mise en œuvre par le Président du Conseil d'Administration en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 décembre 2017, conformément aux modalités approuvées par décision du Conseil d'Administration du 21 décembre 2017, usant de la compétence qui lui avait été déléguée par la 8<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 septembre 2016, et à un prix représentant une décote de 9,4% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, au cours des cinq dernières séances de bourse consécutives choisies parmi les dix dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission.

L'augmentation de capital est réalisée par émission de 750 000 actions ordinaires nouvelles par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés conformément à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier.

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Groupe PAROT - 21, rue Daugère - CS 40268 33522 BRUGES CEDEX - 05 33 89 22 30  
[groupe-parot.com](http://groupe-parot.com)

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes, sous le code ISIN FR0013204070 – ALPAR à compter du 28 décembre 2017.

Le capital social de la Société sera composé de 4 624 072 actions à l'issue de l'opération.

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission sera portée à 0,84%.

Ainsi post-augmentation de capital, la répartition du capital de la Société a évolué de la façon suivante :

Actionnaires	Avant opération				Après opération			
	Nb d'actions	% du capital	Nb droits de vote	% droits de vote	Nb d'actions	% du capital	Nb droits de vote	% droits de vote
A.V. Holding <sup>1</sup>	3 028 550	78,17%	5 743 100	87,17%	3 028 550	65,50%	5 743 100	78,26%
Famille Parot	90	0,00%	180	0,00%	90	0,00%	180	0,00%
Flottant	845 432	21,82%	845 432	12,83%	1 595 432	34,50%	1 595 432	21,74%
<b>TOTAL</b>	<b>3 874 072</b>	<b>100%</b>	<b>6 588 712</b>	<b>100%</b>	<b>4 624 072</b>	<b>100%</b>	<b>7 338 712</b>	<b>100%</b>

<sup>1</sup> Holding patrimoniale détenue par Alexandre Parot et Virginie Parot-Gauzignac à hauteur respective de 50,001% et 49,999% du capital et des droits de vote

Le Placement Privé était dirigé par Midcap Partners agissant en tant que Chef de file et Teneur de livre et Allegra Finance en tant que Conseil.

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre de ce Placement Privé, n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers. Des informations détaillées concernant Groupe PAROT, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent dans le rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2017, lesquels peuvent être consultés, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse du Groupe, sur son site internet ([www.groupe-parot.com](http://www.groupe-parot.com)).

## À propos du Groupe PAROT

*Spécialiste de la mobilité automobile depuis 40 ans, le Groupe PAROT est un acteur majeur de la distribution de véhicules particuliers et commerciaux, neufs et d'occasion, à travers 15 marques dont Ford, BMW, Mini, Mazda, Mitsubishi, Fiat, Alfa Romeo et Land Rover. Il propose également un large éventail de services associés : services après-vente (entretien, réparation...) et solutions financières (financement, assurance, garantie...). Depuis 2014, le groupe familial détenu par Alexandre et Virginie Parot est engagé dans une stratégie de déploiement national. En 2016, il est devenu le 1<sup>er</sup> groupe de distribution coté sur les marchés d'Euronext (ALPAR). Le 20 juin 2017, le Groupe PAROT a lancé sa plateforme digitale de vente de véhicules d'occasion, [zanzicar.fr](http://zanzicar.fr), distinguée par le Prix Spécial du Jury aux Master Auto Infos.*

*Au 30 juin 2017, le Groupe abritait 32 sites répartis sur l'ensemble de la France animés par plus de 700 collaborateurs.*

Plus d'informations sur : [www.groupe-parot.com](http://www.groupe-parot.com)

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Groupe PAROT - 21, rue Daugère - CS 40268 33522 BRUGES CEDEX - 05 33 89 22 30  
[groupe-parot.com](http://groupe-parot.com)

## CONTACTS

### Agence Insign

**Ylhem Benhammouda**  
Relations Médias Corporate  
07 64 56 97 54  
[ylhem.benhammouda@insign.fr](mailto:ylhem.benhammouda@insign.fr)

**Laurène Wale**  
Relations Médias Corporate  
06 65 41 24 83  
[laurene.wale@insign.fr](mailto:laurene.wale@insign.fr)

### ACTUS finance & communication

**Anne-Catherine Bonjour**  
Relations Médias Finance  
01 53 67 36 93  
[acbonjour@actus.fr](mailto:acbonjour@actus.fr)

**Caroline Lesage**  
Relations Investisseurs  
01 53 67 36 79  
[groupe-parot@actus.fr](mailto:groupe-parot@actus.fr)

## Avertissement

*Des titres financiers ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« US Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les titres de la Société objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des titres financiers objet du présent communiqué aux États-Unis.*

*Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers.*

*Conformément à l'article 211-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, il est rappelé que :*

- l'offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers ;*
- les personnes ou entités mentionnées au 2° du II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ne peuvent participer à cette offre que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du Code monétaire et financier ;*
- la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du Code monétaire et financier.*

*La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions Groupe PAROT aux États-Unis.*

**NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON**

Groupe PAROT - 21, rue Daugère - CS 40268 33522 BRUGES CEDEX - 05 33 89 22 30  
[groupe-parot.com](http://groupe-parot.com)